

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	11
Votants	13

**OBJET :**  
14. PERSONNEL DU CCAS ET  
DU CENTRE SOCIAL. MISE A  
JOUR DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS DES EMPLOIS  
PERMANENTS.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 859-200904003-20201203-15122020D14\_AB-DE

L'an deux mil vingt, le jeudi trois décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Margaret BOUVET, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Jean-Pierre ENGELAERE, Roger CODEVILLE, Joël BACLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Il appartient au conseil d'administration de fixer un tableau des effectifs du C.C.A.S en fonction des besoins du service et de l'évolution des carrières des agents.

Ainsi, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise les ouvertures et fermetures à opérer au 1<sup>er</sup> janvier 2021, à savoir :

Ouverture de postes suite à des propositions d'avancements de grade au 01/01/2021

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 8h/semaine. Agent du CCAS
- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe à raison de 35h/semaine. Agent Restaurant Scolaire
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à raison de 28h/semaine. Agent du Centre Social

Les postes actuels occupés par les agents proposés à l'avancement seront soumis à fermeture lors d'un prochain Conseil dès que les avancements auront été validés par le Centre de Gestion et les agents auront été nommés.

Fermeture de poste

- 1 poste d'adjoint d'animation à 31h/semaine
- 1 poste d'adjoint d'animation à 33h/semaine

Ces postes étaient occupés par des agents contractuels que nous avons stagiarisés à temps complet pour pérenniser l'activité du centre social (cf Conseil d'Administration du 29 septembre 2020).

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, fixe le tableau des effectifs des emplois permanents, tel que :

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-265904003-20201203-15122020D14\_AB-DE

**14. PERSONNEL DU CCAS ET DU CENTRE SOCIAL.MISE  
EMPLOIS PERMANENTS.**

01/12/2020	Base hebdo	Effectif
<b>Personnel permanent à temps complet</b>		
<u>Filière administrative</u>		
Attaché	TC	1
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	TC	1
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	TC	4
Adjoint administratif	TC	2
<u>Filière Animation</u>		
Animateur	TC	2
Adjoint d'animation	TC	5
<u>Filière médicosociale</u>		
Assistant socio-éducatif	TC	1
<b>Agent social principal de 2ème classe</b>	<b>TC</b>	<b>2</b>
Agent social	TC	5
<u>Filière technique</u>		
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	2
<b>Personnel permanent à temps non complet</b>		
<u>Filière administrative</u>		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	30h	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	28h	1
Adjoint administratif	28h	2
<u>Filière médicosociale</u>		
Agent social principal de 2ème classe	17,5h	5
Agent social	30 h	1
Agent social	28h	1
Agent social	17,5 h	6
<u>Filière technique</u>		
<b>Adjoint technique principal de 2ème classe</b>	<b>8h</b>	<b>1</b>
Adjoint technique	8 h	1
<u>Filière Animation</u>		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	30h	1
<b>Adjoint d'animation principal de 2ème classe</b>	<b>28h</b>	<b>1</b>
Adjoint d'animation	28h	3
Adjoint d'animation	2h	1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.